DEMARCHE H+ FORMATION

Charte d'engagement

Titre d'ambassadeur H+ Formation

LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES DE LA CHARTE

1. Les engagements de la structure de formation : vers une démarche de progrès continue

Après avoir été chartée H+ Formation durant 9 ans, la structure de formation est susceptible d'avoir atteint une maturité certaine et un niveau d'autonomie sur le sujet du handicap. Aussi, la structure de formation détentrice du titre d'ambassadeur H+ Formation ne bénéficie plus de l'accompagnement prévu dans le cadre de la Démarche H+ Formation.

Toutefois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes met à disposition de la structure une grille d'autoévaluation qui constitue un outil pédagogique, accessible sur l'espace extranet du site de la démarche H+ Formation, permettant de poursuivre la logique d'amélioration continue. Une autoévaluation annuelle est préconisée pour s'assurer que la structure de formation répond toujours aux exigences de la démarche H+ Formation. Elle est utilisée en autonomie par la structure de formation, et autant que de besoin.

La structure de formation s'appuie désormais sur le process de la certification Qualiopi qui inclut des indicateurs mentionnant la prise en compte du handicap. Durant les audits de vérification et de renouvellement, en cas d'écart constaté, l'auditeur demande une mise en conformité dans un délai donné via une action corrective.

La structure de formation détentrice du titre détient un rôle d'ambassadeur H+ Formation en participant activement à la dynamique de réseau et en inspirant les structures de formation en cours d'engagement dans la démarche de progrès étalée sur 9 ans.

Dans ce cadre, la structure détentrice du titre d'ambassadeur s'engage à :

- Être référencé comme « Ambassadeur H+ Formation » sur l'espace extranet du site de la démarche H+ Formation afin de rendre accessibles ses coordonnées et de se rendre disponible pour répondre aux éventuelles sollicitations des structures engagées dans le processus de 9 ans ;

- Promouvoir la démarche H+ Formation, communiquer sur votre engagement, veiller à la mise en visibilité de cette démarche sur vos outils de communication (site internet, plaquette…) ;

- Participer à un tchat mensuel une fois par an afin de partager ses bonnes pratiques aux participants – à déterminer en fonction de la pertinence de la thématique du tchat ;

- Participer à un atelier d'échanges de pratiques une fois par an afin de partager son expérience aux participants – à déterminer en fonction de la pertinence de la thématique de l'atelier ;

- Participer à la Journée régionale et coanimer un atelier thématique afin de partager ses bonnes pratiques à la communauté et particulièrement aux structures de formation engagées dans le processus de 9 ans ;

- Se mobiliser aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour concevoir et mettre en place des projets expérimentaux et innovants sur la thématique formation/handicap.

2. Les engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

L'accès aux ressources de la démarche H+ Formation

La structure détentrice du titre d'ambassadeur H+ Formation garde l'accès :

- Au logo de la démarche H+ Formation spécifique au titre d'ambassadeur ;
- À l'espace extranet du site handicapplusformation.auvergnerhonealpes.fr comprenant des actualités, des ressources pédagogiques, un annuaire des contacts utiles, une plateforme des experts, des bonnes pratiques, des tchats… ;
- Au plan de professionnalisation porté par l'Agefiph pour la montée en compétences des acteurs de la formation : référent et relais H+ Formation (en cas de mouvement humain), programme annuel de formations, formation inter/intra en fonction des besoins du terrain.

L'accès à la dynamique de réseau

La structure de formation détentrice du titre d'ambassadeur H+ Formation fait pleinement partie de la communauté H+ Formation réunie autour du seul et même objectif : permettre l'accès à la formation et, *in fine,* à l'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap. Ce réseau s'appuie sur une logique de capitalisation et de mutualisation des ressources et des pratiques.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom de la structure de formation CFAI du Dauphiné

Date de signature de la charte d'engagement H+ Formation (dernier renouvellement) : 03/07/2023

Date d'attribution du titre d'ambassadeur H+ Formation 03/07/2023

Signataires de la charte d'engagement au titre d'ambassadeur H+ Formation

Structure de formation	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Agefiph
Pierrette TIRANTINI	Sandrine CHAIX Vice-présidente	Marie-Laure BELAIR-DARGENT Déléguée régionale
Jean Marc DEDULLE Directeur Adjoint		